ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 10944

Texte de la question

M. Marcel Bonnot appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité concernant la gestion du RMI par les caisses d'allocations familiales. En effet, dans le cadre du débat qu'a ouvert et souhaité légitimement le Gouvernement sur la décentralisation, il est question de transférer la gestion du revenu minimum d'insertion aux départements. Or, les CAF font part de leur inquiétude face à cette mesure, alors qu'elles ont une parfaite connaissance de ce dossier. Il lui demande donc si le Gouvernement entend répondre aux préoccupations des membres des conseils d'administration des CAF et de lui faire savoir si ce transfert est décidé de manière irrévocable.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a préparé un projet de loi portant décentralisation du revenu minimum d'insertion (RMI) et instaurant un revenu minimum d'activité (RMA) adopté par le Sénat le 27 mai 2003. Le projet de décentralisation du RMI s'inscrit dans le processus général de décentralisation annoncé par le Premier ministre le 28 février 2003. Pour le RMI le Gouvernement mise sur la responsabilité et la proximité des gestionnaires en confiant aux départements la pleine responsabilité de l'insertion et le financement de l'allocation. S'agissant de la gestion technique de la prestation, assurée par les caisses d'allocations familiales (CAF), le projet de loi du Gouvernement réaffirme, dans son article 13, le principe selon lequel le service de l'allocation est assuré par les CAF, avec lesquelles les départements passeront des conventions, dont les règles générales seront déterminées par décret. Les caisses d'allocations familiales ont développé un savoir-faire et une efficacité incontestée dans le traitement de ces dossiers : ils sont traités en moins de dix jours et près de la moitié des bénéficiaires du RMI sont contrôlés chaque année. L'expertise et la connaissance des publics en difficulté acquises par les caisses d'allocations familiales sont reconnues dans le projet de loi proposé par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Marcel Bonnot
Circonscription : Doubs (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10944
Rubrique : État
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 428
Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7431